



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-595

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2026-10-07-00004 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (10 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-10-05-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 12) (6 pages) Page 14

75-2026-10-06-00009 - Arrêté portant délégation de signature au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant du périmètre du pôle PPR de la DRFIP PPR 05 (2 pages) Page 21

75-2026-10-06-00010 - Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (PGPE 03) (2 pages) Page 24

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2026-10-07-00004

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR - LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1^{er} janvier 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur d'hôpital, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Adeline ROUBY**, Directrice d'hôpital, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Alexandre CABOUCHE**, Directeur d'hôpital, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, G, H, J de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Catherine TAILLE**, contractuelle, Directrice des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jorge FERREIRA**, Attaché d'administration hospitalière, responsable du département des marchés publics, à l'effet de signer tous les actes qui lui sont délégués dans le cadre d'un arrêté spécifique de délégation de signature en matière de marchés publics,
- **Monsieur Alain PIERREMONT**, Responsable de la sécurité anti malveillance, à l'effet de signer les plaintes déposées au commissariat de police pour le compte du GHU,
- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, Cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement,

ARTICLE 3 : Sites du GHU

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
-
- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 : Directions fonctionnelles

a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines et de **Madame Sarah LEBERT**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle MERGIRIE**, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille NUNES**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci

3/10

uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Maddy TALVIN-GATIBELZA**, Adjointe des Cadres hospitaliers contractuelle à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Camille NUNES** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille NUNES** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Lindsey de LEPINE**, contractuelle, responsable de la Cellule Gestime, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, contractuelle, chargée de mission administrative, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Amandine LEMAITRE** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Vanessa MOUQUET**, adjointe administratif à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Amandine LEMAITRE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Bruno BORDIERE**, Adjoint des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- En cas d'empêchement de **Madame Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des

4/10

Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux, Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

b) En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre CABOUCHE, Directeur d'hôpital, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Stéphane DUVAL**, Cadre supérieur de santé, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre CABOUCHE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Alexandra ISIDORO**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Rebecca MERCIER**, à l'effet de signer, uniquement aux fins d'en attester la bonne réception, les réquisitions judiciaires,
- **Madame Béatrice D'HONDT**, Cadre socioéducative, responsable du service social du GHU, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Carole LATTAUD**, Cadre socioéducative, responsable du service social d'Henri-Mondor, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Claudie REGNAULT**, Assistante sociale, à l'effet de signer, en cas d'absence de Madame Carole LATTAUD, les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient,
- **Madame Florence BUGAT**, Cadre socioéducative, responsable du service social d'Emile-Roux, à l'effet de signer les bons de secours à destination des patients dans la limite d'un plafond de 200 euros par patient.

c) En cas d'empêchement de Madame Adeline ROUBY, Directrice des Finances et de la Recherche et Directrice des Affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Marion TORRES**, Directrice d'hôpital, Adjointe à la Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Finances et de la Recherche aux paragraphes A, B, C, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Adeline ROUBY** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires médicales liées aux paragraphes A, B, F et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Madame Lona FOUILLOUX**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service des admissions, frais de séjours et traitements externes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C et G de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Naura GAMANY**, Contractuelle, Responsable de la cellule administrative de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Nicolas LE PROVOST**, Ingénieur principal, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus des bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus des bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Monsieur Xavier HUC**, Adjoint des cadres hospitaliers, responsable de la facturation et du contentieux, à l'effet de signer les documents suivants : sauvegarde de justice, départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus des bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Madame Catherine MORVAN**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.

d) En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et Directeur de la Transformation, délégation est donnée à :

- **Madame Stéphanie SANTOS**, Contractuelle, Responsable des services économiques et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.
- **Monsieur Pascal FOURNIER**, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Renaud FEYDY**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Marion IZARD**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable adjointe des services économique des sites d'Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Nathalie PAYET MACQUET**, Technicienne supérieure hospitalière, responsable des services économiques des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

e) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER, Ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Emma SORRENTINO**, Ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, Ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, Directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

g) En cas d'empêchement de Madame Catherine TAILLE, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Sébastien DOLHEM**, Responsable du secteur proximité à la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer pour le GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les bons de commande rattachés à un marché public de classe 2 ou 6 à hauteur de dix mille (10 000) euros maximum et liés aux fonctions de **Madame Catherine TAILLE** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

ARTICLE 5 : Délégations sur les sites du GHU

En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ, Directrice d'hôpital, Directrice du site d'Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Amandine LEMAITRE**, Contractuelle, Chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Sabrina LOPEZ** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site d'Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de Monsieur Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice d'hôpital, Directrice du site d'Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Nadjat MOUKADEM**, Contractuelle, Chargée de mission administrative, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, Attachée d'administration hospitalière principale, Responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Renaud FEYDY** a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site d'Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent THEVENIN**, Directeur d'hôpital, Directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Renaud FEYDY**, Directeur d'hôpital, Directeur du site d'Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON-MEHDI**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Sarah LEBERT**, Directrice d'hôpital, Adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Directeur des soins, Coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,

- **Monsieur Alexandre CABOUCHE**, Directeur d'hôpital, Directeur Usagers-Risques-Crise et Qualité et Directeur des Affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Laurent THEVENIN**, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, Adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital de Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

ARTICLE 6 : Administrateurs de garde

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Alexandre CABOUCHE, Directeur d'hôpital
Sarah LEBERT, Directrice d'hôpital
Sabrina LOPEZ, Directrice d'hôpital
Jérôme PIEUCHARD, Directeur d'hôpital
Adeline ROUBY, Directrice d'hôpital
Catherine SORIN, Directrice des Soins
Marion TORRES, Directrice d'hôpital

Sites d'Albert-Chenevier et d'Henri-Mondor :

Djilali BELGHAOUTI, Cadre supérieur de santé
Stéphane DUVAL, Cadre supérieur de santé
Lona FOUILLOUX, Attachée d'administration hospitalière
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière
Camille NUNES, Attachée d'administration hospitalière
Ahmed RAOUI, Attaché d'administration hospitalière (en fonction à l'AGEPS)
Nathalie ROGER, Technicienne supérieure hospitalière
Jeremy THOMAS, Cadre supérieur de santé

Site d'Emile-Roux :

Renaud FEYDY, Directeur d'hôpital
Delphine FICHON-MEHDI, Directrice d'hôpital
Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers
Iphana RHODE, Ingénieure hospitalière
Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital
Géraldine WIDIEZ, Directrice des soins, Directrice des IFSI Henri-Mondor et Emile-Roux

Sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers
Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier
Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière
Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers
Christiane L'ETANG, Technicienne supérieure hospitalière
Nathalie PAYET MACQUET, Technicienne supérieure hospitalière
Laurent THEVENIN, Directeur d'hôpital

ARTICLE 7 : L'arrêté n°75-2026-02-15-00001 du 15 février 2026 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La Directrice du GHU AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 1^{er} octobre 2026
La Directrice du GHU APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-10-05-00011

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
(SIP 12)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île
de France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
12ème
27 bis rue des Meuniers
75012 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. CONTAMINE Laurent, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 12ème,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme HERBERT Nathalie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12ème ;

- M. KLEIN Serge, inspecteur des Finances publiques, Mme SALVESEN Mélanie, inspectrice des Finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe ;

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 20 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

KLEIN Serge	SALVESEN Mélanie	
-------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALEXIS Méliissa	BUISINE Sandrine	CHATEAUNEUF Catherine
COUTIER Alexis	DREYER Sophie	GERMANY Marie-Josèphe
GRAND-CHAVIN Arnaud	JAFFUER Léa	KOWALSKI Annie
LEFRANC Eric	MAKAYA Jean-Félix	PACHAUD Josiane
PRUNET Alain	ROLAND Simon	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ABDELHADI Fabien	BESKE David	GAILLARD Prisca
HACHARD Franck	LAUGE Damien	LESBRE François-Xavier
MARTY Elodie	PALAMA Nicolas	THIONGANE Saynabou
LAVAL Edwin		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal	1000 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur Principal	1000 €
LAIGNEL Marjolaine	Contrôleur	1000 €
RENAULD Stéphane	Contrôleur	1000 €
RUIZ David	Contrôleur	1000 €
TALLON Ludovic	Contrôleur	1000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
KOWALSKI Annie	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
GERMANY Marie-Josèphe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
PACHAUD Josiane	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
PRUNET Alain	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BUISINE Sandrine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CHATEAUNEUF Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
COUTIER Alexis	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DREYER Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GRAND-CHAVIN Arnaud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
JAFFUER Léa	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAIGNEL Marjolaine	Contrôleur	0 €	10 000 €
LEFRANC Eric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAKAYA Jean-Félix	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RENAULD Stéphane	Contrôleur	0 €	10 000 €
ROLAND Simon	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALEXIS Mélissa	Contractuelle B	10 000 €	10 000 €
ABDELHADI Fabien	Agent administratif	2 000 €	0 €
BESKE David	Agent administratif	2 000 €	0 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GAILLARD Prisca	Agent administratif	2 000 €	0 €
HACHARD Franck	Agent administratif	2 000 €	0 €
LAUGE Damien	Agent administratif	2 000 €	0 €
LESBRE François-Xavier	Agent administratif	2 000 €	0 €
MARTY Elodie	Agent administratif	2 000 €	0 €
PALAMA Nicolas	Agent administratif	2 000 €	0 €
THIONGANE Saynabou	Agent administratif	2 000 €	0 €
LAVAL Edwin	Contractuel C	2 000 €	0 €

En matière de contentieux fiscal relatif à la taxe d'habitation et à la taxe sur les logements vacants, le montant est relevé à la limite de décision suivante pour les agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
ABDELHADI Fabien	Agent administratif	5 000 €
BESKE David	Agent administratif	5 000 €
GAILLARD Prisca	Agent administratif	5 000 €
HACHARD Franck	Agent administratif	5 000 €
LAUGE Damien	Agent administratif	5 000 €
LESBRE François-Xavier	Agent administratif	5 000 €
MARTY Elodie	Agent administratif	5 000 €
PALAMA Nicolas	Agent administratif	5 000 €
THIONGANE Saynabou	Agent administratif	5 000 €
LAVAL Edwin	Contractuel C	5 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris et prendra effet à compter du 5 octobre 2026.

A Paris, le 05/10/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

Laurent CONTAMINE

**Annexe de l'arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Article 1er

Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, à Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mme Mélanie SALVESEN, M. Serge KLEIN, inspecteur des Finances publiques, Mme Emmanuelle MOREIRA, M. Laurent GROLLEAU contrôleurs principaux des Finances publiques ou à Mme Marjolaine LAIGNEL, contrôlease des Finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice et tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

Les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GROLLEAU Laurent	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
KOWALSKI Annie	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
GERMANY Marie-Josèphe	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
MOREIRA Emmanuelle	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
PACHAUD Josiane	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
PRUNET Alain	Contrôleur principal	10 mois	10 000 €
BUISINE Sandrine	Contrôleur	10 mois	10 000 €
CHATEAUNEUF Catherine	Contrôleur	10 mois	10 000 €
COUTIER Alexis	Contrôleur	10 mois	10 000 €
DREYER Sophie	Contrôleur	10 mois	10 000 €
GRAND-CHAVIN Arnaud	Contrôleur	10 mois	10 000 €
JAFFUER Léa	Contrôleur	10 mois	10 000 €
LAIGNEL Marjolaine	Contrôleur	10 mois	10 000 €
LEFRANC Eric	Contrôleur	10 mois	10 000 €
MAKAYA Jean-Félix	Contrôleur	10 mois	10 000 €
RENAULD Stéphane	Contrôleur	10 mois	10 000 €
ROLAND Simon	Contrôleur	10 mois	10 000 €
RUIZ David	Contrôleur	10 mois	10 000 €
TALLON Ludovic	Contrôleur	10 mois	10 000 €
ALEXIS Mélissa	Contractuelle B	10 mois	10 000 €

Dans le cadre de l'activité d'accueil selon un mode d'instruction simplifiée, les délais de paiement sont limités à 6 mois et à 5 000 €.

A Paris, le 5 octobre 2026

Le comptable, responsable du service des impôts
des particuliers de Paris 12ème arrondissement

Signé

Laurent CONTAMINE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-10-06-00009

Arrêté portant délégation de signature au centre
de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
du Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant
du périmètre du pôle PPR de la DRFIP PPR 05

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94 Rue de Réaumur
75104 PARIS Cedex 02

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, Mme Anne TALON, Administratrice de l'État du grade transitoire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, administratrice de l'État de grade transitoire, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 15 juin 2026 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Élisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
Mme Stéphanie POTTEZ, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris. Elle annule et remplace la délégation de signature n° 75-2026-08-31-00026 en date du 31 août 2026 publiée au recueil des actes administratifs spécial n° 75-2026-514 du 31 août 2026.

A Paris, le 6 octobre 2026

La directrice du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris

signé

Anne TALON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-10-06-00010

Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (PGPE 03)

**DIRECTION RÉGIONALE DES finances PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94 Rue de Réaumur
750104 PARIS Cedex 02

**Décision portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé
sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de
Paris – opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)**

Le Directeur par intérim du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, M. Patrice LAROPPE, Administrateur de l'État,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 février 2024 portant nomination de M. Patrice LAROPPE, Administrateur de l'État, dans l'emploi de directeur du pôle gestion publique - secteur public local à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision administrative du 24 août 2026 désignant M. Patrice LAROPPE, administrateur de l'État, comme directeur par intérim du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île de France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,
M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des finances publiques,
M. Nicolas BELAUD, contrôleur des finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale des finances publiques
M. Joël CECILE, agent administratif principal des finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôlease principale des finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des finances publiques,
M. Jérémie DELLA PATRONA, contrôleur des finances publiques,
Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôlease des finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des finances publiques,
M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôlease des finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des finances publiques,
Mme Stéphanie POTTEZ, contrôlease des finances publiques.

Article 2

Elle annule et remplace la délégation de signature n° 75-2026-08-24-00011 en date du 24 août 2026 publiée au recueil des actes administratifs spécial n° 75-2026- 501 du 25 août 2026 .

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris, Préfecture de Paris.

A Paris, le 6 octobre 2026

Le Directeur du Pôle Gestion Publique de l'État par intérim
de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-
France et de Paris,

signé

Patrice LAROPPE